

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT MORBIHAN

COMMUNE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : LA MODIFICATION NORMALE N°3 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE QUESTEMBERT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** MODIFICATION NORMALE N°3 DU PLU DE  
LA COMMUNE DE QUESTEMBERG

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2016-428 en date du 28 octobre 2016 de

M. le Président de QUESTEMBERG COMMUNAUTÉ

M. le Préfet de :

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M<sup>me</sup> Annie-Claude SOUCHET-LE CROM qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
Membres suppléants : M Denis RITCHEN qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 22 novembre 2016 au 23 décembre 2016  
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les samedi de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : MAIRIE DE QUESTEMBERG

Autres lieux de consultation du dossier : /

## Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

MAIRIE DE QUESTEMBERG, Place du général de Gaulle, BP 4014, 56231 QUESTEMBERG Cedex

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la MAIRIE DE QUESTEMBERG

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mardi 22 novembre 2016 de 8h45 à 12h15 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les lundi 28 novembre 2016 de 8h45 à 12h15 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les samedi 10 décembre 2016 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les jeudi 15 décembre 2016 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les vendredi 23 décembre 2016 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 22 Novembre 2016 de 8 heures 45 à heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

R1) Nous sommes concernés par la création d'OAP, secteur du Centre-Ville, et nous sommes opposés au projet actuel, tant pour la construction d'habitats que pour le passage piétonnier. A notre connaissance il y a suffisamment de maisons à louer et de logements vacants.  
Signé les propriétaires Eric JAMES, 11 rue du Reliquaire 56230 Questembert, et 9 rue St Michel

28 Novembre 2016

16 Décembre 2016

R2) Alain Dragon 20 Lotissement des Genêts Questembert.  
Sans remettre en cause l'Intérêt du PLU et l'attribution des parcelles qui s'en réfèrent, il me paraît important de souligner deux points: 1) Encourager la consultation des riverains et en particulier les résidents concernés par la mitoyenneté des futurs aménagements. En ce qui me concerne "zone de kerogonc (limetière)" Lotissement des Genêts lot 2. En effet d'aménagement concerté évite bien des amertumes et préserve l'intérêt de deux parties.  
2) Pétitionner à la sécurité des axes et sorties de ces parcelles impactées par le futur flux de véhicules. Problèmes souvent abordés lors des réunions de quartiers.

15 décembre 2016

R3) Nous vous prions de bien vouloir demander que les 4 parcelles cadastrées numéros YT 157 YT 156 YT 155 et YT 154 passent en zone U étant donné qu'elles font parti du centre de Questembert et qu'elles sont à proximité immédiate d'autres habitations.  
de Madelyne Le Gall et aussi en représentation  
de Michel Le Gall  
de Jérôme Le Gall ep Le Bouleau

AS

R4) La modification de l'emplacement réservé près de la maine me surprend. L'espace abandonné me semble stratégique dans la perspective de trouver une relation à l'engagement de la rue du Calvaire. Pourquoi ne pas envisager d'ouvrir une voie de circulation à la place de la maison de l'USQ et une partie de préfabriqués afin de dévier la circulation et de faire passer la rue du Calvaire (entre cet endroit et la rue Le Brun - Roland) en sens unique? Ce serait d'autant plus pertinent que la construction de la nouvelle école va encore accroître la circulation dans le secteur.

Dans la ZAE du centre il me paraît important de conserver une circulation douce entre le lotissement et la rue du Calvaire (et au-delà les écoles, la piscine, les équipements sportifs, le centre-ville). C'est primordial. La bande de terrain de la parcelle 434 devrait être réservée pour cela. Quant à la circulation motorisée elle pourra se faire par la rue (aujourd'hui une impasse) de la parcelle 302.

Création de l'OAP : le choix de l'emplacement du cimetière est-il décidé? On nous avait promis un référendum à ce sujet. Si le cimetière était aménagé à Bolcaen, il faudrait prévoir des équipements pour la circulation piétonne, notamment au voisinage de la voie de chemin de fer.

OAP du centre-ville : tout à fait d'accord avec la création d'une voie de circulation piétonne entre la maison médicale et la place du Marchix. L'emplacement réservé à cet effet ne devrait pas mentionner un parking. D'accord aussi avec le percement d'une allée (piétonne) entre l'his et la place du 8-Mai.

Stéphane Badier - 15, rue Alain le Grand

23 décembre 2016

AS

Le 23 décembre 2016 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Annie-Claude Souchet-Le Prom déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant huit jours consécutifs, du 22 novembre 2016 au 23 décembre 2016 de 8h à 45 heures à 12 heures 15 et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi + samedi de 9h à 12 heures

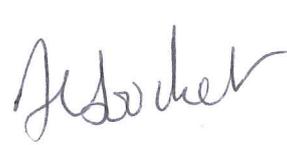
Les observations ont été consignées au registre

par quatre personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu cinq lettres ou notes écrites

- 1 lettre en date du 15 décembre 2016 de M Paul PABOZEF conseiller municipal et ancien maire, Serquin, Schemin du Pont Ozein, Puestaudet
- 2 lettre en date du 11 septembre 2016 de M Michel Allo, Denis Cornec, Nauroic le Coité et Guy Le Lay, Rue du Haquero, Puestaudet.
- 3 lettre en date du 19 décembre 2016 de M Jean-Claude MATHONNET, 3 Bd de la République 94130 Nogent-S/Orne.
- 4 lettre en date du 23/12/2016 de M me R Péron, Présidente de l'Association Elementerre
- 5 lettre en date du 22 décembre 2016 de M Guy CHAUVIN, le vieux Presbytère, rue des Chanoucs N°1 56230 Puestaudet
- 6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature



Le présent registre ainsi que les Courriers, rapport et conclusions motivées pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 20 janvier 2017  
à M le Président de Guesbaiset Communauté

*(Voir mentions de clôture en page 21)*

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**